

# La Communale

Bulletin d'information syndicale du SNUDI-FO de la Mayenne  
Syndicat FO des PE, PsyEN et AESH des écoles publiques

spéciale C.L.A

SNUDI

FO 53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



/snudifomayenne



@SNUDIF053



www.snudifo-53.fr

Bulletin spécial — Juin 2021 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 22/06/2021 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223S08474 - coût 0,5 €

## Dispositif expérimental :

# CLA

# Edito

### Sommaire

Page 1 : Edito

Page 3 : expérimentations

Page 2 : Les CLA : origines

Pages 4 : Revendications, perspectives

Lois de décentralisation, réforme territoriale, nouvelle gouvernance académique et expérimentations, une seule volonté : territorialiser l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, en attaquant le caractère national de l'Éducation, les postes, les missions, les conditions de travail des personnels, leurs garanties statutaires et leurs obligations de service.

Si, selon le ministère, l'Éducation nationale serait moins impactée que les autres administrations de l'État, pour FO, cette appréciation ne peut aucunement partagée. Les services vont subir la même politique de régionalisation des services de l'État, au nom de la politique d'austérité, du désengagement progressif de l'Etat, qui se traduisent notamment par leur territorialisation.

L'expérimentation à l'Éducation nationale a toujours eu vocation à une généralisation. Chaque expérimentation ou tentative d'expérimentation mérite donc une analyse précise. **A quand une Agence Régionale de l'Education, comme l'ARS pour la santé ?**

FO oppose face à ces tentatives d'organiser la résistance à commencer par des informations claires et régulières, des revendications objectives et des interventions permanentes auprès des autorités administratives. Ce numéro spécial a pour objectif d'alerter sur le mise en place des CLA dans notre académie et dans notre département.

Bonne lecture

Le bureau départemental du SNUDI-FO 53



# Dispositif expérimental, CLA :

Les CLA (contrat local d'accompagnement), sont un dispositif expérimental d'éclatement du cadre national. Les CLA sont des expérimentations qui découlent directement des lois Blanquer de 2019.

Le décret sur les expérimentations a été présenté le 3 octobre 2019 : Pour rappel il s'agit d'un décret d'application de la loi Ecole de la Confiance, permettant d'aller plus loin encore dans la possibilité de déroger localement aux normes, programmes et horaires nationaux, et obligations réglementaires de services. Cela va aggraver l'autonomie des établissements et encourager la multiplication des postes à profil (dans une situation où les CAP perdent leurs compétences en matière de mutation). FO avait déjà alerté en 2019 sur le piège tendu par ce décret et les risques de dérèglementation tous azimuts. La FSU, l'UNSA et la CFDT ont voté POUR, après avoir remercié le ministère qui a su tenir compte de leur demande : que les conseils des maîtres et les conseils d'administration puissent donner leur avis sur les projets d'expérimentation.

**Pour rappel, les votes sur le décret « expérimentations » :**

**POUR : FSU (SnuiPP), SE-UNSA, CFDT**

**CONTRE : FO et CGT**

*Dans les écoles engagées dans un dispositif expérimental type CLA, les personnels doivent bien souvent rédiger, suivre, analyser des projets, conclure des conventions tripartites, négocier, ventiler différentes heures de formation et mettre en place, durant les vacances scolaires, des dispositions dans le cadre de ces dispositifs comme l'école ouverte par exemple. Tout ce travail supplémentaire peut, par moment, être effectué sans cadrage ni rémunération digne de ce nom. À cela, il faut évidemment ajouter la pression des différents « acteurs et partenaires » qui peuvent faire partie intégrante du pilotage du dispositif.*

Le SNUDI-FO vous rappelle que l'expérimentation pour les personnels dans le déroulement de leur CLA n'est en aucun cas LA réforme de l'Education carrière et rémunération !  
prioritaire annoncée. En effet, suite à la réforme de Bien que le ministère n'ait pas lésiné sur les dossiers de 2015, il était prévu de refaire le point et dessiner une de presse et de présentation au sujet de ce nouveau nouvelle cartographie en 2019. dispositif, la FNEC FP-FO ne peut que constater,

C'est cette même réforme notamment qui excluait de aujourd'hui encore, le flou artistique des CLA, fait tous les lycées, notamment ceux de la voie auxquels il faut ajouter les cités éducatives ainsi que professionnelle qui étaient majoritaires dans l'ancien les TER (Territoires Educatifs Territoriaux, à dispositif ECLAIR. Cette réforme a également vocation rurale, en expérimentation dans 3 délabellisé d'anciens établissements RSS ou académies (Amiens, Nancy-Metz et la Normandie) ECLAIR, entraînant une perte de moyens dans les depuis 2020.  
écoles, collèges et lycées ainsi qu'une perte nette

**Le point commun de tous ces dispositifs ?**

**L'expérimentation comme vectrice de l'éclatement de toute réglementation nationale !**

# Contrat Local d'Accompagnement

A tous les niveaux, face au recteur, au DASEN ou au ministre, FO a toujours reprises donné sa position de principe contre des expérimentations de territorialisation de l'Education Nationale qui plus est annoncées d'entrée comme devant être « *élargies et généralisées* ». Ainsi, celle des « Contrats Locaux d'Accompagnement » annoncée comme devant être « *élargie et généralisée* » dès la rentrée 2022 comme l'indique le document du ministère qui ajoute « *si [ce dispositif] démontre son efficacité* » ... **ce qui est un artifice évident car ce n'est pas en un an qu'on peut vérifier l'efficacité d'un dispositif quel qu'il soit !**

Pour le SNUDI-FO, l'expérimentation des « Contrats Locaux d'Accompagnement », avec cette « contractualisation » sur la base d'objectifs à atteindre par chaque établissement, serait un pas de plus vers la destruction de l'Ecole publique et du Statut

national de ses personnels. C'est aussi la mise en concurrence des établissements avec, pour une poignée d'entre eux, quelques maigres moyens de plus... pour 1 an ! Pour la réussite scolaire de tous les élèves, le ministre doit cesser de renvoyer la responsabilité sur les personnels au travers d'une logique de résultats. Il doit répondre aux revendications de moyens pérennes en postes et en personnels sous statut et d'augmentations de salaire pour tous en points d'indice. FO réaffirme son indéfectible attachement au cadre national et laïque de l'Ecole publique et au statut national de Fonctionnaire d'Etat. En conséquence le SNUDI-FO estime que cette expérimentation ne répond pas aux besoins ni aux attentes des personnels et que sur la forme, cette expérimentation est dangereuse. Le SNUDI-FO s'oppose à toute forme de contractualisation au sein de l'Ecole publique.

## Et en Mayenne ?

Les écoles Hilard et Tillion à Laval ont été choisies par le DASEN et le Recteur afin d'expérimenter le nouveau dispositif Contrat Local d'accompagnement (CLA)

Ces expérimentations débuteront dès la rentrée 2021 dans trois académies : Aix-Marseille, Lille et Nantes, pour une durée de trois ans.

Le SNUDI-FO 53 a déjà livré sa propre analyse et proposé quelques pistes de réflexion aux collègues des écoles concernées.

Depuis plusieurs mois, le ministre Blanquer ne cache pas sa volonté avec sa secrétaire d'Etat, Madame Elimas, d'ouvrir une nouvelle voie par le biais d'expérimentations locales : les contrats locaux d'accompagnement (CLA). Il s'agit en fait de cibler des établissements scolaires pour leur allouer des moyens de manière progressive en fonction des besoins et des projets

**Ainsi pour le SNUDI-FO 53, les CLA c'est d'un côté la carotte :**

– des moyens en matière de postes ou de dispositifs fléchés – des “mesures RH” permises avec PPCR (accéder au vivier 1 de la classe exceptionnelle par exemple, ou encore des avancements accélérés) ;

**mais d'un autre côté la déréglementation :**

– des formations spécifiques;

– des partenariats avec les collectivités sous la forme de contrats accélérant ainsi une territorialisation de l'école de la République;

– des “indicateurs” utilisés par le rectorat (sur quelle base ?)

– remise en cause de la liberté pédagogique  
– projets imposés

**Le CLA semble donc bien préparer la fin de labellisation REP/REP+ au lieu de les étendre, en particulier pour des écoles telles que les vôtres puisque les conditions pourraient répondre à de nombreux critères de cette labellisation REP/REP+ !**

Aux questions précises posées par FO concernant les conditions d'exercice liées à la labellisation REP/REP+, en particulier les effectifs et le régime indemnitaire, les réponses du ministère sont peu rassurantes : il n'y aura pas pour cette expérimentation « *tout un lot de mesure univoque, mais une réponse aux besoins éprouvés par le territoire, avec un intérêt particulier pour la gestion de la carrière des personnels, renforcer les besoins de formation notamment.* »

C'est ainsi la fin d'un régime indemnitaire universel lié à une labellisation REP et la mise en place d'un système individualisé lié au territoire, ayant une incidence directe sur l'évolution de carrière des collègues concernés.

Ainsi pour le gouvernement, c'est un moyen d'exclure toute nouvelle labellisation REP/REP+ et ainsi de s'économiser de nouvelles indemnités.

A l'avenir, il pourrait même récupérer toutes les indemnités des zones REP en place, si celles-ci étaient amenées à disparaître au profit du dispositif CLA.

En CTSD, les représentants FO ont indiqué que ces propositions d'expérimentation ne répondaient pas aux demandes des personnels et aux besoins dans les établissements. Le DASEN nous avait indiqué qu'il n'y aura, **pour le moment**, pas d'évolution de la carte des zones prioritaires. Les critères de sélection restent pour le moment liés aux résultats CE1 aux CSP (Critères socioprofessionnelles des parents)

Le DASEN a par ailleurs confirmé aux représentants FO que ce dispositif expérimental (CLA) reposait sur le strict respect du volontariat. Il nous confirme également les mêmes propos tenus par le recteur d'Académie.

Il appartient donc au conseil des maîtres de se prononcer sur **l'acceptation ou non** du dispositif. Nous vous avons déjà fourni un exemple de prise de position du conseil des maîtres, mais vous pouvez toujours solliciter le syndicat qui sera à vos côtés pour vous accompagner et défendre vos droits.

---

## **FO en cohérence avec ses positions initiales, rappelle ses revendications :**

- Aucun recul en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels : ce qui signifie aucune sortie pour les écoles et collèges actuellement en REP et REP + et maintien du paiement de la prime ZEP pour les lycées ;
- Ouverture de négociation pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés ;
  - Refus d'une part variable pour les indemnités REP et REP + ;
- Indemnités pour tous les personnels, quelle que soit leur catégorie en particulier AESH, AED...
- Maintien de tous les dispositifs pour que les personnels puissent faire valoir leur ancienneté en Éducation prioritaire, notamment pour les mutations et l'avancement de grade.

---

Le SNUDI-FO reste disponible pour organiser des réunions d'information sur ce sujet comme sur d'autres, dans les écoles. Pour cela, n'hésitez pas à solliciter vos représentants.

**Pour permettre au syndicat d'agir quotidiennement, adhérez et faites adhérer au SNUDI-FO 53 !**